

## Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Projet de Loi 86 : une opération de centralisation vers le ministre

*Le ministre François Blais, après plus d'un an de tergiversations, dépose enfin un projet de loi modifiant la gouvernance des commissions scolaires*

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 7 décembre 2015** – À la lecture du projet de *loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décisions et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*, madame Andrée Bouchard, présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, se dit à la fois déçue de l'abolition des élections scolaires et inquiète de l'avenir d'une école publique où le ministre se réserve le dernier mot. Le projet de loi brasse les structures et suscite beaucoup d'inquiétude de tous les acteurs du milieu de l'éducation sans pour autant assurer de meilleures conditions visant une plus grande réussite de tous les élèves.

Sous prétexte du faible taux de participation aux élections scolaires, le ministre abolit avec mépris une valeur importante, la démocratie au suffrage universel et, qui plus est, la seule démocratie paritaire hommes-femmes, pour la remplacer, au besoin, par une démocratie facultative et illusoire. Du jamais vu !

En point de presse, le ministre de l'Éducation a affirmé ne pouvoir maintenir ce lieu de démocratie privilégié en refusant de mettre en place des élections scolaires – municipales simultanées en 2017. En effet, selon lui, parce que l'UMQ ne le souhaite pas, il ne peut imposer cette voie qui, partout au Canada, a fait ses preuves et a donné des résultats probants. D'ailleurs, un sondage SOM (mai 2015) indique que 59 % des répondants iraient voter aux élections scolaires et municipales dans l'éventualité d'un scrutin simultané en 2017. Monsieur Blais semble manquer cruellement de courage devant l'Union des municipalités. Une telle décision doit-elle considérer la seule volonté des municipalités plutôt que respecter les priorités québécoises en matière d'éducation et de la nécessaire proximité des décisions qui doivent être prises démocratiquement dans le meilleur intérêt des élèves et de leurs familles ? Pour une fois, le gouvernement ne pourrait-il pas prendre la défense de son propre réseau d'éducation, reconnaître la légitimité des conseils des commissaires et leur laisser tenir le rôle qui leur revient sans restreindre outrageusement leurs pouvoirs année après année et ainsi répondre à des intérêts basement politiques qui n'ont que rarement comme objectif l'amélioration des conditions de réussite des élèves ?

Bien que la CSDHR ait été amputée de plus de 21M \$ en 5 ans, le taux des dépenses administratives se maintient toujours sous la barre des 4 %, un exemple digne de mention. Plutôt que de mépriser son réseau, le Ministre ne devrait-il pas inciter les autres ministères à s'inspirer des pratiques administratives mises en place par les commissions scolaires ? Comment peut-il assurer à la population que son nouveau modèle pourra en faire autant ? N'est-ce pas là un élément dont il devrait se préoccuper devant l'état de santé des finances publiques ? Le ministre peut-il évaluer le coût d'implantation de son projet de loi ? Chose certaine, il pourrait faire autrement, gratuitement, tout en satisfaisant davantage les différents acteurs mis en cause.

On comprend aussi que le gouvernement souhaite par son projet de loi donner plus de pouvoir aux parents. Pourquoi, au lieu de déposer un projet de loi aussi complexe, le ministre n'accorde-t-il pas seulement le droit de vote aux commissaires-parents déjà présents aux conseils des commissaires, d'autant plus qu'il en a augmenté le nombre lors des dernières élections. D'ailleurs, selon lui, ils sont les « les grands gagnants ». Comment peut-il l'affirmer ? Comment peut-il faire miroiter aux parents qu'ils auront plus de pouvoir et de présences alors qu'il en est tout autrement quand on lit bien son projet de loi ? À la CSDHR, 9 commissaires sur 15 sont parents d'élèves qui fréquentent nos écoles (les autres étant grands-parents), tous sont issus de différents milieux socio-économiques sur l'ensemble du territoire et surtout, ils ont tous commencé leur engagement politique dans la filière « parents ». Au conseil scolaire à mettre en place, les parents seront 6, coupés de leur propre structure de participation, soit le comité de parents et les conseils d'établissement. Comment peut-il outrageusement se comporter de la sorte ? Quelles sont ses réelles intentions ? Peut-il encore défendre la démocratie quand il souhaite confier à un groupe restreint de parents le choix de 12 membres d'un futur conseil scolaire sur 16 alors que présentement toute la population d'un territoire de commission scolaire a son mot à dire à tous les 4 ans lors d'élections au suffrage universel ? Peut-il nous assurer d'un choix impartial et représentatif des futurs membres des conseils scolaires ?

En tout respect pour les parents, nous émettons certaines inquiétudes à l'égard des nouveaux pouvoirs confiés aux conseils d'établissement. Les dispositions actuelles de la LIP respectent l'apport des parents et l'expertise professionnelle des membres des équipes-écoles alors que les nouvelles dispositions risquent de créer la confusion et de ne pas tenir compte de l'intérêt et des besoins de l'ensemble des élèves. Comment un ministre peut-il ignorer l'expertise développée par l'ensemble des personnels quant aux moyens à mettre en place pour favoriser la réussite de tous les élèves ?

En terminant, madame Andrée Bouchard interpelle monsieur Blais : « Nous avons été élus il y a tout juste un an par des citoyens qui jugeaient que c'était important d'avoir leur mot à dire sur un objet aussi important que l'Éducation. J'accepte difficilement que le pouvoir qui nous a été confié par près de 6 000 citoyens nous soit retiré par un ministre qui se garde le dernier mot. Sommes-nous punis d'avoir dénoncé les compressions et les enveloppes ciblées, et d'avoir pris des décisions parfois impopulaires, mais toujours avec courage et dans le meilleur intérêt de nos élèves ? Est-ce que les parents, les directions d'école et chacun des autres acteurs seront si gagnants avec ce nouveau modèle ? Je souhaite vraiment que nos élèves soient les seuls grands gagnants. Et ils le seront probablement, car, à deux ans des élections, le gouvernement devrait commencer à réinvestir en éducation de manière significative et cesser de s'acharner sur un système qui fait l'envie du monde entier. N'êtes-vous pas capable de reconnaître que malgré le milliard de dollars dont les élèves ont été privés au cours des dernières années, les taux

de décrochage n'ont jamais été aussi bas, les taux de réussite n'ont jamais été aussi élevés et le niveau des dépenses administratives aussi enviable ? »

En tant que ministre de l'Éducation et de modèle pour l'ensemble des élèves du Québec, n'aurait-il pas été de mise d'honorer les centaines de commissaires qui ont porté depuis 150 ans un système public d'éducation avec courage et conviction plutôt que de les remercier avec un préavis de 15 jours après la mise en vigueur dudit projet de loi ?

-30-

### **À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières**

La Commission scolaire des Hautes-Rivières figure parmi les organisations de services publics les plus performantes. Elle accueille plus de 18 500 élèves jeunes et adultes répartis sur un territoire de 1 468 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. La CSDHR compte près de 2 500 employés qui ont à cœur d'offrir des services de grande qualité. Son parc immobilier se compose au total de 56 édifices, dont 50 établissements d'enseignement : 36 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle, 1 centre de formation aux adultes et 1 centre d'expertise (siège social administratif). Plus de 90 % de son personnel œuvre en lien direct auprès des élèves, dont plus de 1 500 enseignants et professionnels. Le personnel de soutien (concierges, secrétaires, techniciens ou techniciennes en éducation spécialisée, personnel du service de garde, etc.) fournit, pour sa part, un appui essentiel au personnel enseignant et professionnel afin d'offrir nos services d'éducation à tous nos élèves. La Commission scolaire des Hautes-Rivières est une actrice clé au plan du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs de la région. Pour en savoir plus, visitez le [csdhr.qc.ca](http://csdhr.qc.ca).

### ***Renseignements :***

**Julie Brassard**, conseillère en communication

Service du secrétariat général et des communications

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Téléphone : 450 359-6411, poste 7229 | Portable : 514 946-2223

[brassardj@csdhr.qc.ca](mailto:brassardj@csdhr.qc.ca) - Pour plus d'information, visitez le [csdhr.qc.ca](http://csdhr.qc.ca)